AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds. ItemBigot de Monville, Alexandre. Mémoires du président Bigot de Monville sur la sédition des nu-pieds et l'interdiction du Parlement de Normandie en 1639, 1876 | Visité du 1èr Pdk à Séquier (à Gaillon)

Bigot de Monville, Alexandre. Mémoires du président Bigot de Monville sur la sédition des nupieds et l'interdiction du Parlement de Normandie en 1639, 1876 | Visité du 1èr Pdk à Séguier (à Gaillon)

Auteur: Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0666 SourceBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds. LangueFrançais TypeFicheLecture

Personnes citéesBigot de Monville, Alexandre

Références bibliographiques<u>Bigot de Monville, Mémoires du président Bigot de Monville sur la sédition des nu-pieds et l'interdiction du Parlement de Normandie en 1639</u>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice: équipe FFL; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
 Licence Creative Commons Attribution Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par <u>équipe FFL</u> Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Vinite du 1st PdE à seguier (à guillon)

te 100 pl) demando e laquier de men re lainer prévenir pres colomnir:

"que le mer anil pet 11 devoir pouite ne réprimer le midition, ancle quelle its nà nous en consider pui que leur hereur elleil comme la officien du ment

que a men absorbarend aux de son corp que chaces or readed for compte au Roi de in sihors."

"he chanceller reported que le roine le caillette primer de leur le caillette primer et itel heir intormé de boul u qui sité tit pui it é tot in voyé en le roune, ruite, en le rome, re pente juitée : chance les bons renient recompenis et ne denient nin envien et le moich ut punis."

r 203.204

J.A B.M

Disin:

4 Disire dit une or que le 1: 1 Adé - prés
pre in titeriste une. Et que requienteur - révorder

yeu in titeriste une. Et que requienteur - révorder

eq à low : "qu'il unaits ar le leuir re recornaité

ceure que aunient bui unité roi ; et châteu

ve en plais et pin unir de marque à la

toibié ceur qui unentouteri ou surrout minqui en ceur devoir : (123)